



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du mardi 15 mars 2022**

**N°08 – D. 15.03.2022**

*L'an deux mil vingt-deux, le quinze mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.*

**Point à l'ordre du jour :**

**4.7. Création d'un équipement d'accueil du jeune enfant (EAJE-crèche) sur le campus de Saint-Martin-d'Hères**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédérique, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, WITINDI Matis, JANAMI Selma, DELACOUR Charlène, WARIN Malo, CHARLETY Arthur, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Bénédicte, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

**Membres représentés :** TERRIER Laurent (donne procuration à RIFFARD Coline), BAILE Henri (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), PUGÉAT Véronique (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), VERNAY Pascale (donne procuration à FEIGE Jean-Jacques), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), LABRIET Pierre (donne procuration à MERMILLOD Martial), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à Jean-Luc SCHWARTZ), PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le passage en commission permanente du 3 mars 2022,

Considérant le projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant à destination du personnel, des étudiants et des collectivités alentours comme présenté en annexe ;

Considérant que le plan de financement du projet reste à finaliser, et qu'il doit s'inscrire dans la trajectoire financière de l'établissement ;

*Il est proposé au conseil d'administration de confirmer son engagement pour la réalisation du projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant à destination du personnel, des étudiants et des collectivités alentours comme présenté en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	9
Nombre de votants	40
Voix favorables	40
Voix défavorable	0
Abstention	0

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration confirme, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, son engagement pour la réalisation du projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant à destination du personnel, des étudiants et des collectivités alentours comme présenté en annexe.**

*Publié le : 04/04/2022*

*Transmis au Rectorat le : 04/04/2022*

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 15 mars 2022

Pour le Président et par délégation

Pour le Président  
et par délégation  
—  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET  
Le Directeur général des services,  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT  
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT  
(CRÈCHE) SUR LE CAMPUS DE  
ST MARTIN D'HÈRES**

**Conseil d'administration de  
l'UGA – 15 mars 2022**

# Présentation

1. Pilotage du projet
2. Principales conclusions de l'étude de besoin
3. Restitution de l'étude bâtementaire (DPPI)
4. Financement de l'équipement
5. Prochaines étapes du projet et calendrier

# 1) Pilotage du projet

## ► Composition du Copil :

- Président
- Vice-président ressources humaines
- Directeur Général des Services
- Représentante du Conseil d'administration
- Présidente de la Commission de l'Environnement Social
- Directeur de la DGD Aménagement, Patrimoine et Transition énergétique (DGDPAT)
- Directrice de la prospective et des projets immobiliers (DGAPAL-DPPI)
- Directrice Générale Déléguée à la Formation (DGDForm)
- Directrice Générale Déléguée aux Ressources Humaines (DGDRH)
- Directeur de l'Environnement Social (DGDRH-DES)

## ► Composition élargie :

- Pascal Louvet, VP Finances et Patrimoine
- Marc Oddon, VP Formation Continue, Apprentissage et Insertion Professionnelle
- Etablissements composantes
  - G-INP : JC Roux / IEP et ENSAG : non désigné
- Invitée : Mme Monnet-Girard, CAF de l'Isère

## ► Rôle du copil :

- Décider des orientations stratégiques
- Donner un avis sur le suivi du projet
- Participer au choix des prestataires intervenant sur le projet
- Analyser les options et valider les différentes phases et missions de travail

## 2) Principales conclusions de l'étude de besoin

- ▶ Etude menée malgré les difficultés liées à la crise sanitaire
- ▶ Elle a permis d'étudier :
  1. Le besoin de ce type d'équipement
  2. Le modèle économique à privilégier
  3. Les conditions d'optimisation et de viabilité financière de la structure

▶ Enquête (oct 2020) :

- Réponses : 3137 étudiant.es et 726 agent.es

▶ Principales conclusions du prestataire :

« La mise en œuvre d'un projet de crèche est cohérente par rapport aux besoins de garde et attentes des travailleurs et étudiants de l'UGA.

Elle apporterait de nouvelles places d'accueil en collectif pour répondre à une des principales difficultés rencontrées par les parents qu'est le manque de places en structure collective

Par sa localisation sur le campus elle répondrait à la problématique récurrente d'éloignement du lieu du garde

La demande d'une telle offre d'accueil est revendiquée par 172 parents/futurs parents de l'UGA sont actuellement en recherche d'un mode de garde pour leurs jeunes enfants (sans compter les possibles besoins des ets composantes)

# Caractéristiques de la demande potentielle « Parents »

154 parents d'enfants de moins de 3 ans en recherche d'une structure collective (crèche, multi-accueil)

54 étudiant(e)s      47 agent(e)s BIATSS      44 enseignant(e)s      9 Autres

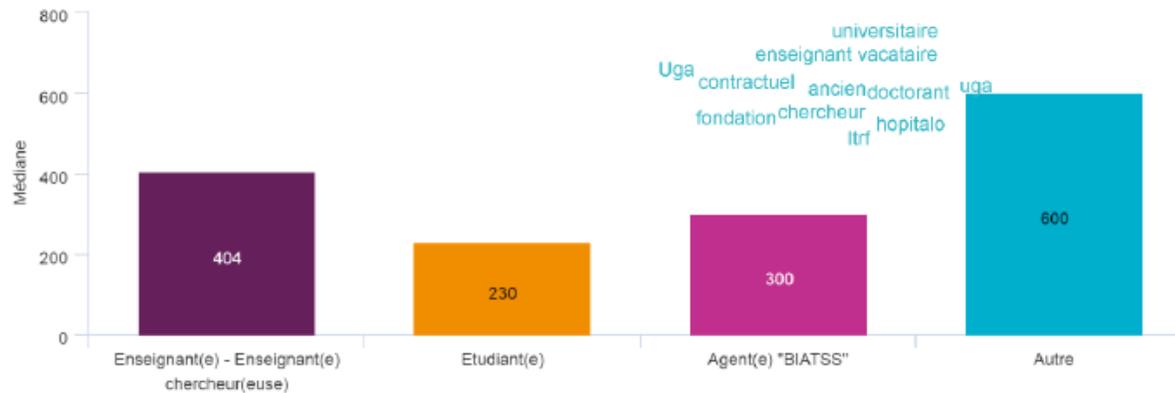
Plus de 150 parents sont en recherche d'une structure collective pour accueillir leurs jeunes enfants. La demande est assez équilibrée selon les statuts.

## Les principaux critères de recherche



- Les principaux critères de recherche des parents sont :
1. La qualité de l'accueil de leurs enfants
  2. Le coût de la garde
  3. Les horaires d'accueil

Budget mensuel médian (en euros) envisagé pour la garde de leur jeune enfant  
Répondants "autres"



Le budget mensuel envisagé varie entre 230 € et 600 €

- ▶ « Pour l'attractivité de son accueil la crèche devra
  - Proposer un coût de garde mensuel abordable pour les parents cela correspondrait à un budget mensuel entre 200 et 600 selon le statut
  - Proposer des horaires d'accueil adaptés aux rythmes de travail des travailleurs/étudiants de l'UGA
  - Garantir une très bonne qualité d'accueil des jeunes enfants
- ▶ Sur la restauration,
  - **l'étude préconise l'externalisation** : « Le prestataire est en charge de l'approvisionnement des déjeuners, des goûters et des collations du service et peut s'approvisionner auprès du prestataire de son choix en liaison froide. Il est préférable d'avoir une production de repas externalisée plutôt qu'une cuisine sur place »
- ▶ « L'étude des besoins valide un projet de crèche au sein de l'université »

# Principales conclusions de l'étude de besoin

- ▶ Etude menée malgré les difficultés liées à la crise sanitaire
- ▶ Elle a permis d'étudier :
  1. Le besoin de ce type d'équipement
  2. Le modèle économique à privilégier
  3. Les conditions d'optimisation et de viabilité financière de la structure

Critères	Délégation de service public		Marché public		Régie	
1/ Critère de la maîtrise du service	+	La maîtrise est rendue possible par un contrat de concession détaillé et contraignant au niveau du reporting, du contrôle et des pénalités	-	La maîtrise du service est rendue complexe par l'étanchéité juridique entre acheteur et prestataire	+	La maîtrise est possible et facilitée sous réserve de la volonté politique de piloter l'activité
2/ Critère économique	+	Le concessionnaire s'engage sur une compensation définie <i>ex ante</i> (dans un compte d'exploitation prévisionnel CEP) La phase de négociations permet de stipuler la concurrence et d'en tirer la meilleure offre au meilleur prix	-	Le prestataire s'engage sur un prix défini <i>ex ante</i> Néanmoins, le risque de financer une offre de service ne répondant pas à un besoin est important. Les négociations sont interdites en marché public	-	L'établissement public assure tous les risques économiques. Impact de long terme sur la masse salariale de l'établissement public
3/ Critère financier	+	Coût net inférieur au regard du taux de charges patronales et des remboursements d'indemnités journalières	+	Coût net inférieur au regard du taux de charges patronales et des remboursements d'indemnités journalières	-	Coût net supérieur au regard du taux de charges patronales et des remboursements d'indemnités journalières
4/ Critère recrutement	+	Le concessionnaire dispose de moyens de recrutement structurés et efficaces, appuyés sur un réseau et un vivier important de salariés qualifiés et/ou de profils employables	+	Le prestataire dispose de moyens de recrutement structurés et efficaces, appuyés sur un réseau et un vivier important de salariés qualifiés et/ou de profils employables	-	L'établissement public ne dispose ni des méthodes ni du vivier lui permettant d'assurer un recrutement efficace et suffisant gage, de la continuité et de la qualité du service public
5/ Critère social	+	Application du Code du travail : le concessionnaire assume l'intégralité de la gestion sociale	+	Application du Code du travail : le prestataire assume l'intégralité de la gestion sociale	-	Application du statut de la FPT : l'établissement public doit assumer l'ensemble de la gestion sociale
6/ Critère pénal	+	Le risque pénal est porté par le concessionnaire	+	Le risque pénal est porté par le prestataire	-	Le risque pénal est assuré par l'établissement public en cas de contentieux
7/ Critère de la facilité de mise en œuvre	+	Mode rapidement opérationnel	-	Mode opérationnel rapidement, mais sous réserve d'anticiper les conditions exhaustives d'exploitation dans le cahier des charges	+	Mode dont la mise en œuvre peut être rapide sous réserve d'une préparation préalable
Points à l'issue de l'analyse multicritères	7		4		2	
Classement à l'issue de l'analyse multicritères	1		2		3	

## LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

La délégation de service public (DSP) est dénommée « **concession** » depuis la transposition de la directive éponyme.

Cette procédure permet de délimiter un service qui sera confié à un **prestataire externe** que l'on appelle **concessionnaire**.

Dans une concession, l'établissement public n'a pas à compenser des éventuels déficits. C'est au concessionnaire d'assumer la **gestion du service à ses risques et périls**.

En cas de mise à disposition de locaux afin d'assurer la gestion du service public, le concédant peut prévoir un « **loyer** » sous forme d'une **redevance annuelle d'occupation du domaine public (RODP)**.

Une redevance d'intéressement peut, par ailleurs, être prévue afin qu'une **partie des bénéfices du concessionnaire soit versée à la collectivité**.

AVANTAGES	INCONVENIENTS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le risque économique, entre autres, pèse entièrement sur le concessionnaire ;</li><li>- L'université participe aux bénéfices du concessionnaire ;</li><li>- La gestion opérationnelle du service incombe au concessionnaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le contrat doit prévoir précisément les modalités de contrôle de l'université sur le concessionnaire.</li></ul>

**=> La concession est le modèle le plus adapté et donc à retenir pour un EAJE à l'UGA**

# Principales conclusions de l'étude de besoin

- ▶ Etude menée malgré les difficultés liées à la crise sanitaire
- ▶ Elle a permis d'étudier :
  1. Le besoin de ce type d'équipement
  2. Le modèle économique à privilégier
  3. Les conditions d'optimisation et de viabilité financière de la structure

Les simulations financières sont déclinées à partir de trois scénarios reposant sur différentes hypothèses déclinées dans le tableau ci-dessous :

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Taux d'occupation moyen	67%	72%	88%
Taux de facturation moyen	119%	112%	105%
Prestation de Service Unique (PSU) unitaire	4,85 €	5,24 €	5,66 €
Participation familiale horaire moyenne	1,5 €	1,5 €	1,5 €
Coût unitaire du repas (goûter inclus)	3,1 €	3,1 €	3,1 €
Coût unitaire d'une couche	0,2 €	0,2 €	0,2 €
Nombre de couches par jour	3	3	3

Le scénario 3 de l'étude est privilégié (50 places)



Compensation UGA sur 5 ans	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
EAJE de 35 places	1,7 M€	1,6M€	1,2M€
EAJE de 50 places	2,5 M€	2,2 M€	1,5 M€

1,5M€/5ans soit  
300k€/an

Du point de vu concessionnaire

### Charges principales :

- **Charges de personnel** : masse salariale du personnel en chargé de l'activité de garde
- **Redevance d'occupation du domaine public** : redevance annuelle pour mise à disposition des terrains et des biens versée par le concessionnaire au concédant,.
- **Frais de structure** : charges de l'entreprise qui ne dépendent pas de son activité de garde

### Recettes principales:

- **Compensation de contraintes de service public** : En contrepartie des contraintes de service public imposées par le concédant, le concessionnaire perçoit une compensation définie sur la base du Compte d'exploitation prévisionnel pour que ce dernier soit à l'équilibre
- **PSU (Prestation de Service Unique) CAF** : Aide au fonctionnement versée par les Caf aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant
- **PSU familles** : recettes perçues par le concessionnaire auprès des familles payant au tarif leur correspondant la garde de leur enfant.

# Calcul du cout annuel de fonctionnement pour l'UGA

Cout pour 5 ans et pour <b>55</b> places	1,65 M€	1,65 M€
Par an	330k€	330k€
Selon les propositions des candidats à la CSP (+/- 20% selon les négociations avec le concessionnaire)	264k€ <b>(si -20%)</b>	396k€ <b>(si +20%)</b>
Réservation de lits (8k€/lit)	Si 10 lits = 80k€	Si 10 lits = 80k€
Contrat Territorial Réservataire Employeur (CTRE- aide CAF de 2800€/place d'enfant <u>d'agent UGA</u> ) Hypothèse de 30 places dédiées aux enfants d'agents UGA*	30*2800=84k€	30*2800=84k€
<b>Reste à charge UGA</b>	<b>100 k€</b> (264-80-84)	<b>232 k€</b> (396-80-84)
Dont cout Fluide	8 300€	8 300€
Dont cout Loyer	87 500€	87 500€

\*NB : chaque ets (G-INP, IEP, ENSAG, ...) pourra faire cette demande pour ses agents

# Principales conclusions de l'étude de besoin

- ▶ L'étude a démontré le besoin
  - 50 lits (acté en copil du 9/12/2021 au vu de l'étude bâtementaire à 55 lits)
- ▶ Le modèle économique à retenir
  - La Concession de Service Public (CSP)
- ▶ La viabilité financière est envisagée
  - Si l'UGA est prête à consacrer un budget annuel entre 100k€ et 232k€ (dont fluide et loyer)



# Réunion du Comité de Pilotage du projet de Crèche

---

Restitution de l'étude bâimentaire

Direction de la Programmation et des Projets  
Immobiliers (de la DGD PAT) / Service Observatoire  
de l'Immobilier et Programmation

Le 09 décembre 2021

### 3) Restitution de l'étude bâtementaire

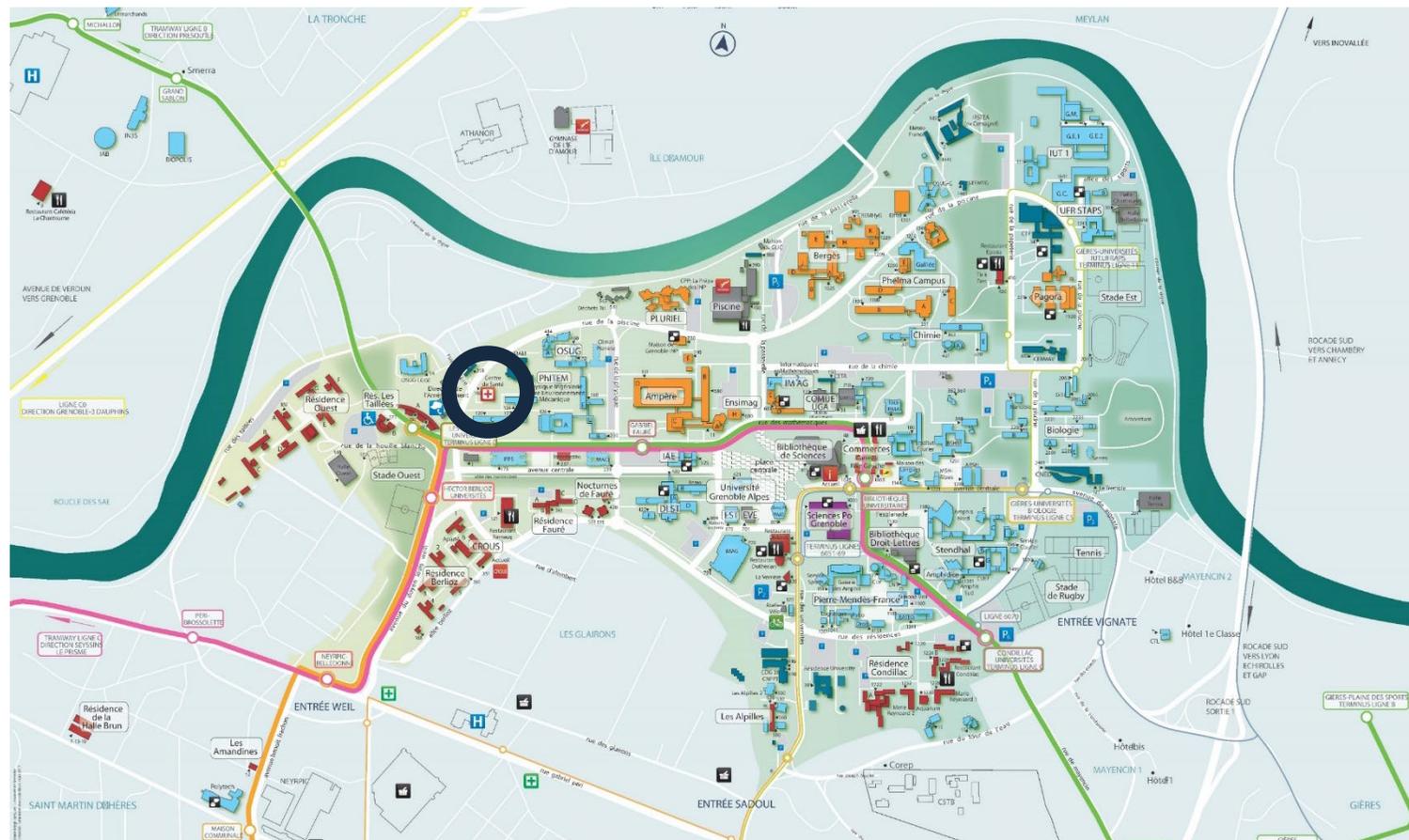
- ▶ Restitution de la Direction de la Programmation et des Projets Immobiliers (DGDPAT-DPPI) - Service Observatoire de l'Immobilier et Programmation
  - Karine Guillot, Directrice de la programmation et des projets immobiliers (DPPI)
  - Aurélie Raoux, Cheffe du service Observatoire de l'immobilier et Programmation

# Restitution de l'étude bâtementaire

- Présentation du site et du bâtiment
- Synthèse réglementaire
- Synthèse des besoins
- Capacité et organisation de la structure
- Schémas de faisabilité et surfaces / Schéma de plan masse
- Estimation financière
- Planning opérationnel

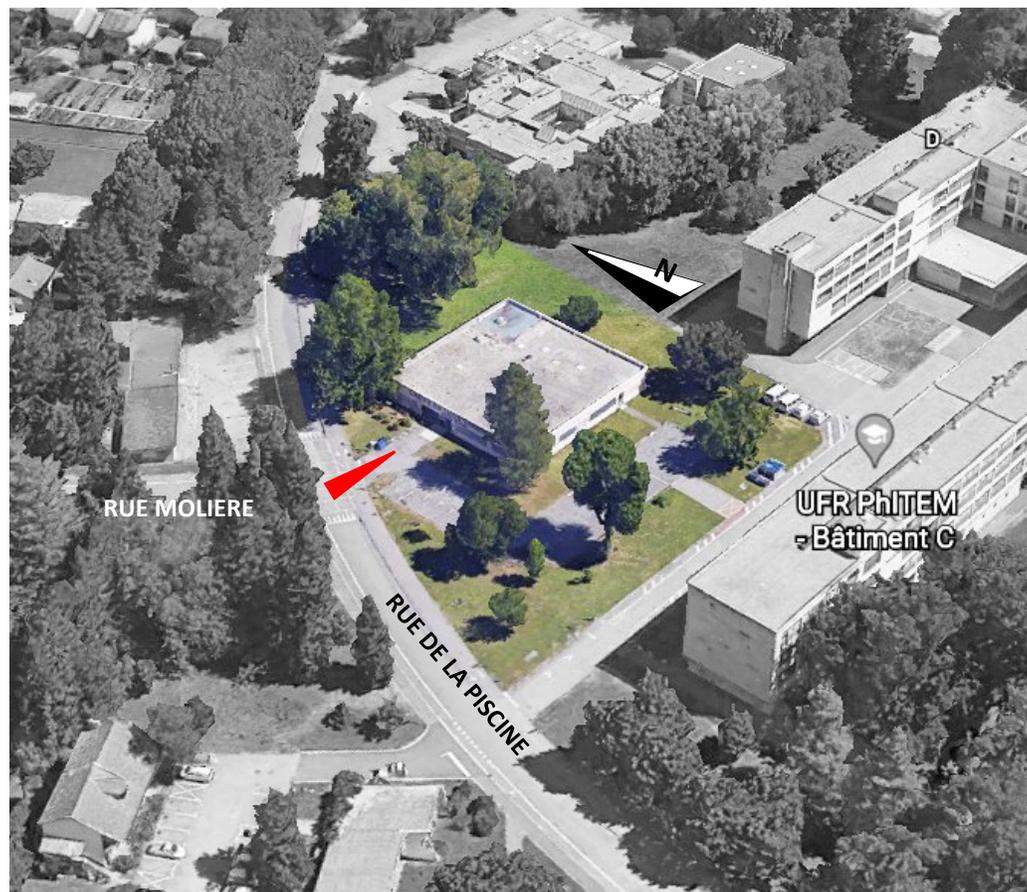
# Le site du centre de santé universitaire (CSU)

- ▶ Le site proposé se situe au du campus de l'UGA, 180 Rue de la Piscine à St Martin d'Hères, au carrefour avec la rue Molière.
- ▶ Site facilement accessible :
  - Ligne B du tramway. L'arrêt « les Taillées » à 260 m
  - Ligne C du tramway. L'arrêt « Hector Berlioz » à 300m
  - Pistes cyclables et arceaux à vélos.
  - Stationnement existants (22 places pour les véhicules)



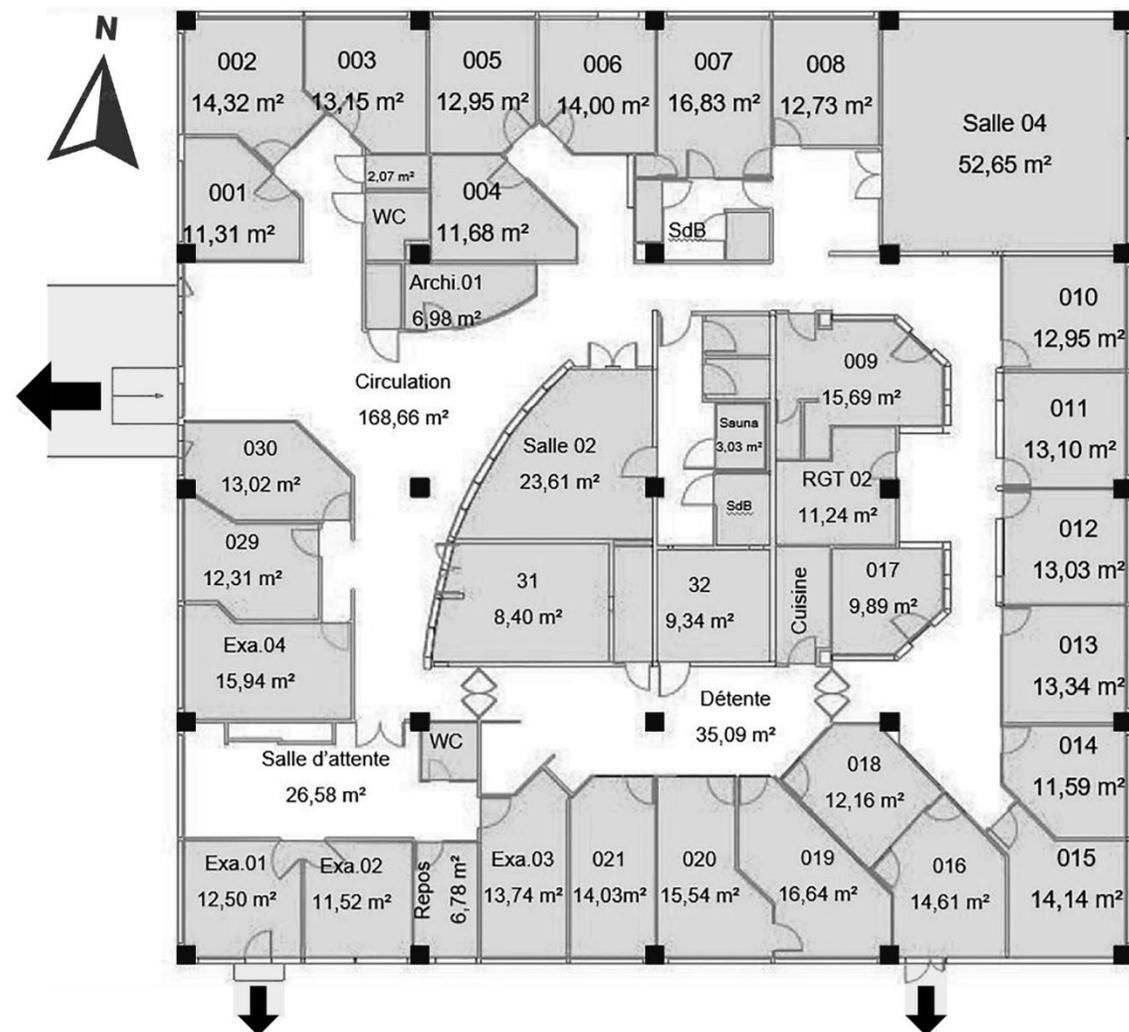
# L'implantation et le volume du bâtiment existant

- ▶ Un bâtiment compact et profond du bâtiment.
- ▶ Une implantation dans un parc existant (vues, ombres, cour...).
- ▶ Une exposition solaire franche permettant d'avoir une façade plein Sud.



# Le plan de l'état des lieux du bâtiment CSU

- ▶ Une structure poteau poutre permettant une grande flexibilité (en plan et en façade)
- ▶ Un bâtiment de qualité, propre et bien entretenu.
- ▶ Surface dans œuvre **784 m<sup>2</sup>** - Surface Utile 544 m<sup>2</sup>
- ▶ Une grande hauteur sous dalle: **3,30 m** (hauteur sous poutres: 2,8m)
- ▶ Une toiture terrasse et 6 skydomes.



# Synthèse réglementaire

## ► Urbanisme réglementaire

- **PLUI** (plan local d'urbanisme intercommunal) Zone UZ2, campus Univ.: Pas d'obstacle à la réalisation.
- **PPRI** (plan de prévention des risque inondation) Zone Bi1, zone de contrainte faible :  
Pas d'obstacle à la réalisation. *Selon l'hypothèse du planning actuel (selon PPRI actuel)*

## ► Structure – Séisme (Etude de faisabilité/ BE structure SORAETEC / du 22/11/2021)

- La transformation du centre de santé en crèche ne pose pas de difficultés techniques importante.

## ► Pollution sol : pas de pollution

## ► Pollution de l'air : pas de pollution

## ► Amiante – Plomb (Diagnostic Adiaq Apave du 22/07/19)

- Il a été repéré des matériaux contenant de l'amiante. Le site devra être désamianté lors des travaux.

# Synthèse réglementaire

## ▶ Incendie

- Classement envisagé: ERP, 5ème catégorie, sans locaux à sommeil, Type R, de plein pied
- Actuellement, ERP de 5ème cat., Type U, avec un effectif total de 114 personnes.

## ▶ Accessibilité

- Le site est bien desservi. Le terrain est plat. Le bâtiment existant est de plein pied sur la parcelle.
- Pas d'obstacle à la réalisation.

## ▶ Thermique

- Une rénovation énergétique complète est incontournable.
- Demande de certification (certainement *Effinergie BBC Rénovation*), nécessaire pour obtenir une/des subvention(s).

# Synthèse des besoins

- ▶ Projet de création d'un **établissement d'accueil du jeune enfant** (EAJE) à destination du personnel, des étudiants et des collectivités alentours.
- ▶ La surface **globale** recommandée par enfant est de 12 à 14 m<sup>2</sup>.
- ▶ Potentiel d'accueil: 50 places minimum.
- ▶ Restauration par cuisine satellite (liaison froide).
- ▶ Organisation en trois unités de vie inter-âge.
- ▶ Les effectifs encadrants:
  - 1 agent pour 6 enfants en tout moment de la journée et tous âges confondus, soit **9 agents**.

# Schéma détaillé d'organisation fonctionnelle de la crèche

Le projet multi-accueil sera composé de plusieurs sous-ensembles :

- **Ensemble A** : les locaux d'accueil : le hall d'entrée permet de surveiller et de distribuer les flux ;
- **Ensemble B** : les espaces de vie des enfants ;
- **Ensemble C** : les espaces logistiques ;
- **Ensemble D** : les espaces réservés au personnel ;
- **Ensemble E** : les locaux techniques ;
- **Ensemble F** : les espaces extérieurs.

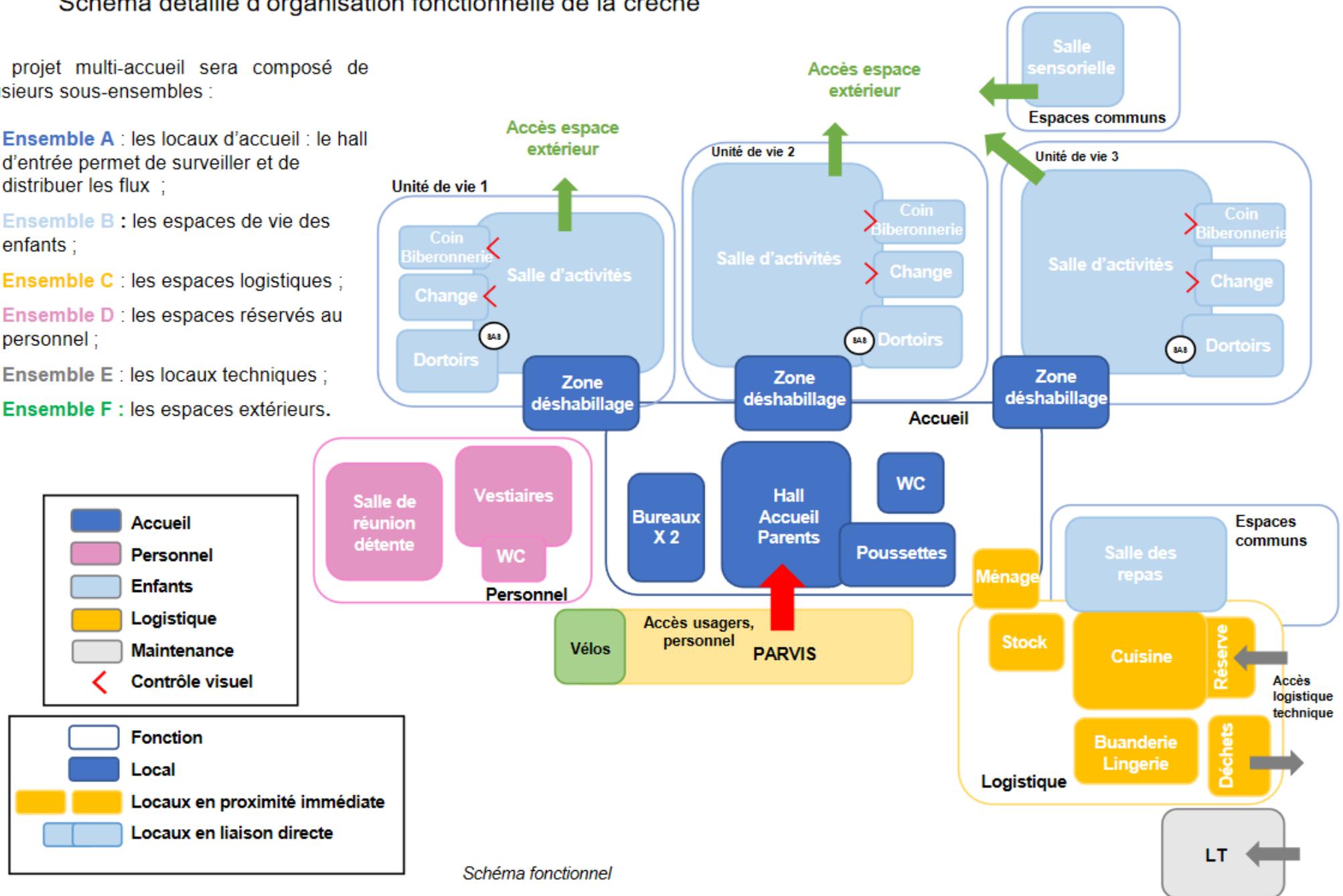


Schéma fonctionnel

# Capacité de la structure

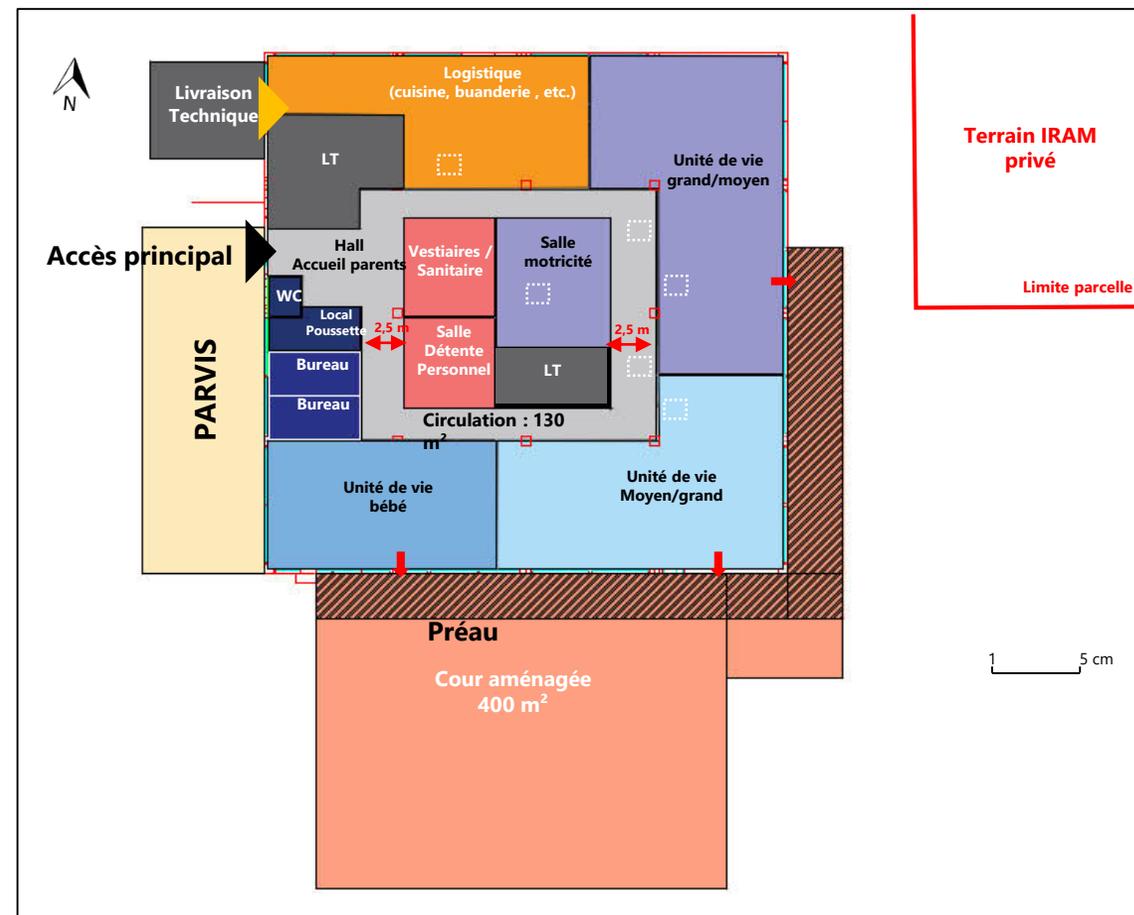
- ▶ Mode de calcul de la **capacité de la structure** :
  - Surface moyenne nécessaire pour une place pérenne (comprenant les agents) :  
8 m<sup>2</sup> d'unité de vie par enfant.
- ▶ Donc capacité dans le bâtiment existant :
  - **55 places** pérennes (acté en copil Crèche du 9/12/21)

# Organisation de la structure

- ▶ Deux grandes organisations différentes possibles :
  - **Salle de motricité indépendante, mutualisée pour les trois unités de vie.**  
Dimensionnement de la salle de motricité : 1m<sup>2</sup> par enfant, soit 52 m<sup>2</sup>
  - **Surface de la salle de motricités intégrées dans chacune des unités de vie.**  
Ajout de 1m<sup>2</sup> par enfant par unité de vie
- ▶ Pour s'adapter au mieux à la trame du bâtiment existant, le programme propose de **ne pas choisir à ce stade entre les deux organisations.**  
Il appartiendra au futur maître d'œuvre de proposer la solution la plus adaptée.

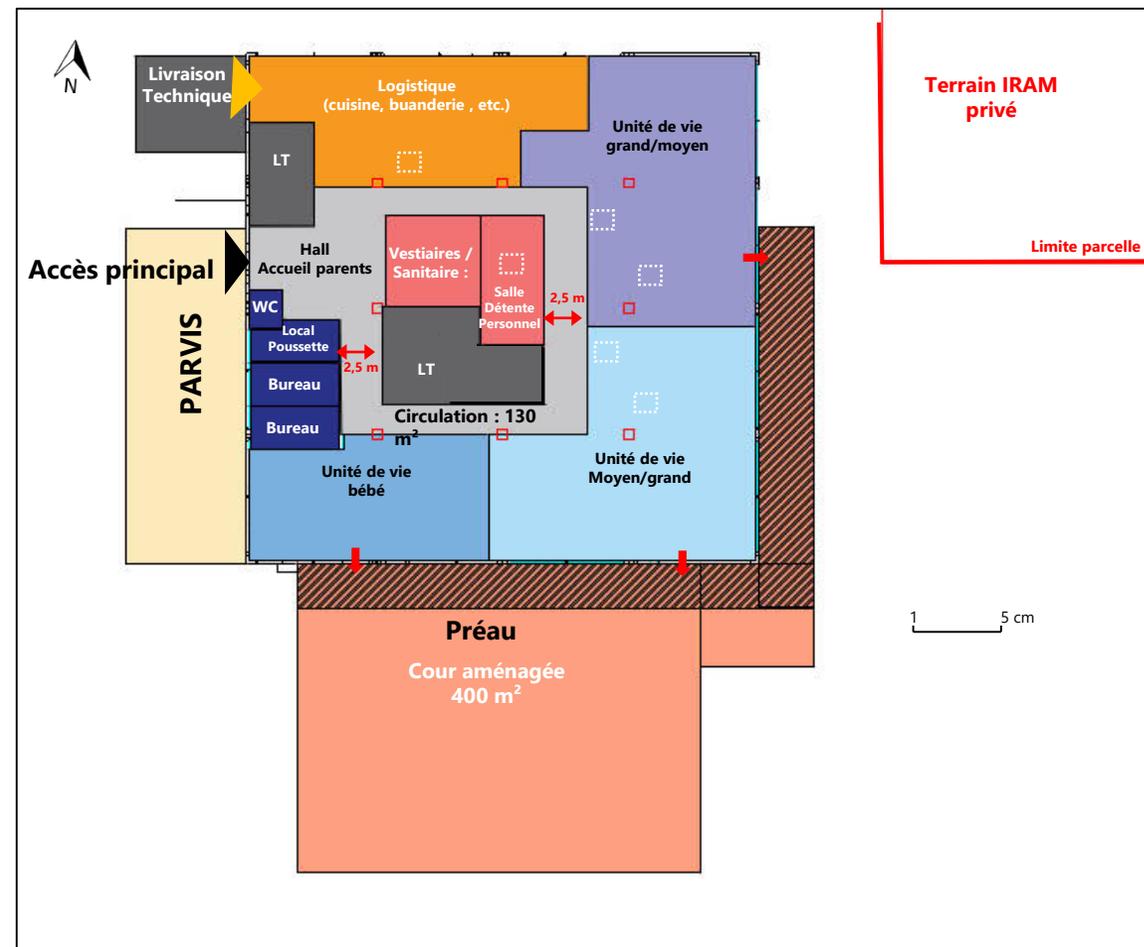
# Schéma de faisabilité 1

- ▶ Capacité du schéma de faisabilité avec 55 places
- ▶ Organisation **avec salle de motricité** indépendante et mutualisée
- ▶ Bonne adéquation entre bâtiment et besoins



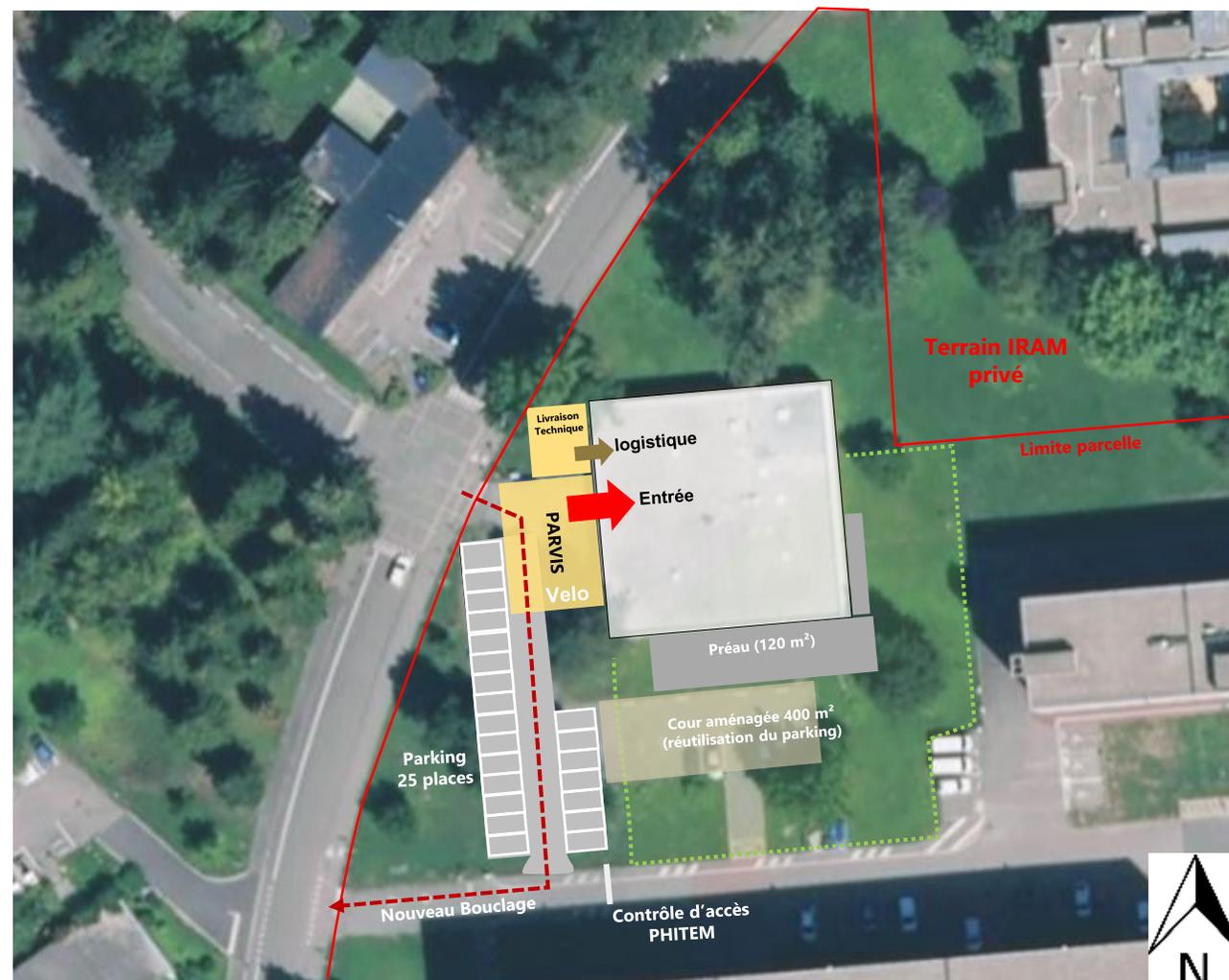
# Schéma de faisabilité 1 bis

- ▶ Capacité du schéma de faisabilité avec 55 places
- ▶ Organisation espaces de motricité répartis dans les unités de vie (**sans salle de motricité**)
- ▶ Bonne adéquation entre bâtiment et besoins



# Schéma de plan de masse

- ▶ Organisation sur la parcelle :
  - Nécessité de modifier les aménagements extérieurs existants : nouveau bouclage en sens unique du parking pour sécuriser et fluidifier l'accès.
  - Accès techniques au Nord
  - Cour aménagée plein Sud. Réutilisation de l'enrobé pour les jeux roulants



# Estimation financière

- ▶ Cout **TRAVAUX**: 1 425 700 €HT (valeur OCT. 2021)

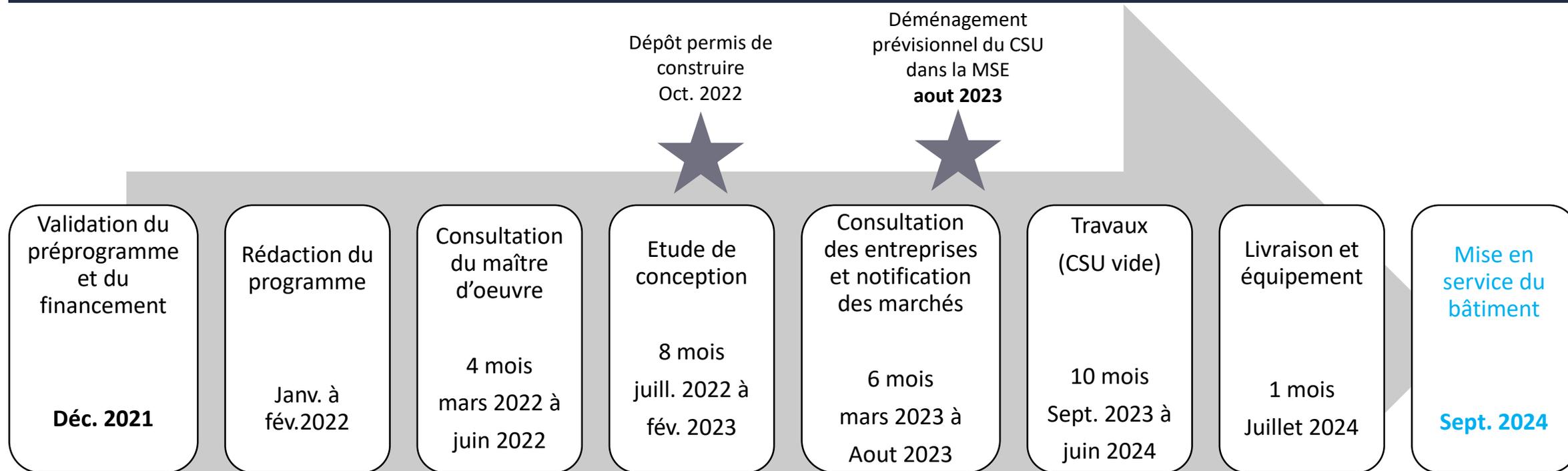
Compris: **Bâtiment + VRD (voiries réseaux divers) + Mobilier + Adaptations vulnérabilités**  
soit 2 113 €HT/m<sup>2</sup> SU et 1 819 €HT/m<sup>2</sup> SDO, (SU=675m<sup>2</sup>, SDO=784m<sup>2</sup>)

- ▶ Cout **OPERATION TDC (toutes dépenses confondues) : 2,7 M € TDC**

## Répartition du coût des travaux par grands postes de dépenses

Gros œuvre	968 863 € HT
Aménagement intérieur	575 380 € HT
Équipement simple et particulier	87 605 € HT
Honoraires et frais administratifs	617 272 € HT
<b>Total des Dépenses HT</b>	<b>2 249 120 € HT</b>
<b>Total des Dépenses TTC</b>	<b>2 700 000 € TTC</b>

# Planning prévisionnel de l'opération



▶ **Attention**, un décalage du planning peut avoir des conséquences sur les points suivants :

- Modification du PPRI entraînant peut être la remise en cause de la faisabilité.
- Subvention moins importante de la CAF (si dossier déposé après le 31 déc. 2021).
- Actualisation de l'estimation travaux.

## 4) Financement du projet

▶ Dépenses : 2 700 000 €

▶ Recettes :

- Plan de financement
- Le Conseil d'administration confirmer son engagement sur le projet sous réserve d'un plan de financement adéquat (plan non encore finalisé)

Plan de Financement (projet)		
Financeurs	%	Montant
Caf de l'Isère	32,59%	880 000 €
Collectivités Territoriales	24,81%	670 000 €
Autofinancement par l'UGA	42,59%	1 150 000 €
	<b>100%</b>	<b>2 700 000 €</b>

## 5) Prochaines étapes du projet (1/2)

- ▶ Finalisation d'un dossier de promotion du projet (dt budget prévisionnel) afin de rechercher les potentiels financeurs (DES-DPPI) :
  - Conseil départemental 38
  - Collectivités : SMH/Gières - La Métro
  - Ministères de la Fonction Publique (SIAS) / MESRI
  - Evaluer la question du montant disponible coté UGA et des types de participation
- ▶ Poursuite du travail avec la CAF sur la demande de financement présenté fin 2021 et élaboration du Contrat Territorial Réservataire Employeur
- ▶ Coordination du projet avec PMI et CAF

1<sup>er</sup> Semestre 2022

## 5) Prochaines étapes du projet (2/2)

- ▶ Rencontrer les collectivités territoriales (en lien avec M.Oddon)
- ▶ Poursuite du volet bâtementaire (actuellement : consultation du MOE)
- ▶ Recherche du concessionnaire de service public (CSP - juin 2023)